

Le Directeur Général de l'Agence française de développement ;

Vu les articles R. 516-3 à R. 516-20 du code monétaire et financier, relatifs aux statuts de l'Agence française de développement, notamment son article R. 516-12 ;

Vu le décret du 3 juin 2010 portant nomination à l'Agence française de développement, publié au Journal Officiel de la République Française, en date du 4 juin 2010 ;

Vu la décision du 23 février 2011 relative à la publication des décisions portant délégation au sein de l'Agence française de développement, publiée au Bulletin officiel du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et du ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État - N°38 – janvier-février 2011, page 123 ;

Vu la décision du 8 mars 2011 relative au dispositif de délégation au sein de l'Agence française de développement ;

DECIDE :

Article 1 :

Délégation est donnée à Monsieur Hervé Bougault, Directeur de l'Agence de Fort-de-France de l'AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT (ci-après « AFD »), dans le cadre des attributions territoriales et matérielles des agences décrites dans le recueil d'organisation de l'AFD, à l'effet, au nom du Directeur Général :

- de signer tout acte ou avenant de nature à modifier le cahier des charges d'adjudication amiable dressé en la forme authentique par Maître Charles Gallet de Saint-Aurin, Notaire Associé titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à Fort-de-France (Martinique) Croix de Bellevue, avenue Condorcet, à la requête de l'Agence Française de Développement, et signé le 14 juin 2012, le dit cahier des charges ayant pour objet la mise en vente aux enchères publiques par le ministère de Maître Charles Gallet de Saint-Aurin d'une villa à usage d'habitation située à Fort-de-France (Martinique), 61 rue Marie Thérèse Lung Fou, désignée comme suit :
- villa à usage d'habitation construite en béton sur une assise en pierres, couverte d'une dalle de béton recouverte de tôles et comprenant :
 - au rez-de-chaussée : un porche, une entrée, un séjour, une salle à manger, un coin fumoir, un W.C. invité, un cabinet de toilette, une cuisine, trois pièces de service, une véranda couverte, une galerie, et un escalier en bois exotique menant à l'étage ;
 - à l'étage : un palier, une chambre principale avec bureau attenant, un dressing et une salle de bains, quatre chambres avec quatre salles d'eau avec W.C., deux loggias et une galerie ;
- quelques dépendances.

A titre d'information, il est indiqué que la superficie totale habitable est d'environ 480 m² auxquels s'ajoutent 118m² de vérandas et galeries.

Le bien est situé en milieu résidentiel, l'accès se faisant directement depuis la voie publique. L'accès des véhicules est bétonné et le portail est électrique.

Figurant au cadastre savoir :

Section	N°	Lieudit	Surface
BR	52	61 rue Marie Thérèse Long Fou	7.163 m ²



DELEGATION DE SIGNATURE

RES-OMR-FDF

- de signer tous actes nécessaires à la remise du bien aux enchères publiques sans mises à prix ;
- plus généralement, de signer tous actes nécessaires à la vente aux enchères publiques susvisée, notamment le procès-verbal, soit d'adjudication, soit de non-adjudication.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hervé Bougault, la délégation de signature est exercée par Monsieur Vincent Douillet, Directeur adjoint de l'Agence de Fort-de-France.

Article 3 :

La présente décision entre en vigueur le lendemain de sa publication sur le site Internet de l'AFD, conformément à l'article 2 de la décision relative à la publication des décisions portant délégation au sein de l'Agence française de développement.

Fait à Paris, le 21 août 2012
En deux exemplaires originaux

Le Directeur Général

Dov ZERAH